

## « C'est en prohibant la GPA qu'on encourage les trafics et les filières parallèles »

### *Tribune*

- **Alexandre Urwicz** Président de l'Association des Familles Homoparentales

TRIBUNE. Après la parution sur le site de *La Croix* d'une tribune fustigeant le concept de « GPA éthique », le président de l'Association des familles homoparentales, Alexandre Urwicz, dénonce des « *cris d'orfraie* » éloignés de la réalité de la GPA qui peut selon lui se pratiquer de manière vertueuse si elle est bien encadrée.

Alexandre Urwicz, le 07/01/2022 à 13:10 / Modifié le 07/01/2022 à 15:15



Dans une tribune parue le 4 janvier dans La Croix, un membre d'un collectif opposé à la GPA prétend que la seule approche éthique en la matière consisterait à « l'interdire et à l'abolir » car ses « modalités ne seraient pas compatibles avec nos grands principes, à commencer par le respect de l'humain ». Force est de constater que l'autrice n'avance aucune étude scientifique sur le sujet pour justifier son hypothèse et qu'elle ne relaie pas plus la parole des premières concernées : ces femmes qui ont décidé par elles-mêmes de porter l'enfant pour un couple en incapacité de procréer. Rappelons qu'elles reçoivent un embryon des parents intentionnels sans utiliser leurs propres gamètes et qu'elles ont déjà constitué leur propre famille.

Loin de nous l'idée de cautionner toute routine dégradante, dont le but économique reposerait sur l'exploitation du corps de la femme. Concentrons-nous sur les pays occidentaux où la pratique, parfois autorisée et encadrée depuis plusieurs décennies, permet d'affirmer que les cris d'orfraie entendus en France sont singulièrement éloignés de la réalité. Aucun des pays qui a encadré la GPA n'est revenu en arrière par voie législative.

Qui pourrait ainsi prétendre que la Grande-Bretagne, le Portugal, ou le Canada encourageraient la pratique de « l'esclavagisme », qu'ils cautionneraient des actes immoraux dont la seule finalité serait de grappiller un dixième de PIB supplémentaire au mépris de la condition humaine ? Soyons sérieux. C'est précisément en prohibant la GPA qu'on encourage les trafics et les filières parallèles, les séjours procréatifs à l'étranger dans des pays aux pratiques douteuses, et même une pratique clandestine en France.

### **Des femmes heureuses de leur démarche**

Dans une étude publiée par la professeure Susan Golombok en 2014, « Surrogate mothers 10 years on : a longitudinal study of psychological well-being and relationships with the parents and child », la chercheuse de l'université de Cambridge, après avoir suivi des femmes porteuses jusqu'à dix ans après l'accouchement, conclut que ces femmes ont un sentiment qui reste toujours positif à l'égard de leur démarche et qu'elles entretiennent des relations étroites avec les parents intentionnels bien après la naissance. Ce constat recoupe le vécu de nos adhérents.

Réduire la GPA à un engagement contractuel, c'est méconnaître les relations qui se construisent entre toutes les parties prenantes au processus. Une GPA éthique ne dure pas neuf mois mais une vie entière. On ne contractualise pas un appel aux anniversaires, un cadeau à Noël, pas plus qu'une visite surprise. On le décide, de part et d'autre, avec une extrême bienveillance. On ne saurait imaginer une telle aventure humaine qui s'inscrive dans le temps si cette démarche avait été jugée un tant soit peu dégradante. Ces femmes porteuses se déclarent valorisées par leur engagement.

Et les enfants dans tout cela ? Susan Golombok a également étudié depuis l'an 2000 l'évolution d'enfants conçus par GPA en les visitant aux âges de 1, 2, 3, 7, 10 et 14 ans. Elle a remarqué que ces enfants ne présentaient ni plus ni moins de troubles psychologiques que les enfants non conçus par la science reproductive.

### **Protéger les parties prenantes**

Devrait-on abolir la générosité de ces femmes porteuses qui décident par elles-mêmes de permettre l'aboutissement du projet parental d'autrui ou encadrer strictement cette pratique afin de protéger toutes les parties prenantes ? Pour rappel, les GPA au Canada ou en Grande-Bretagne n'intègrent pas de rémunération au bénéfice des femmes porteuses. Leur générosité ne saurait être rayée d'un trait par les compensations financières qui existent dans d'autres pays. Dans une famille, doit-on continuer d'interdire à une femme de porter l'enfant de sa sœur si cette dernière ne peut pas porter d'enfant ? Comment garantir au mieux cette liberté de choix ?

Comme souvent sur les sujets sociétaux, l'opinion des Français est en avance sur le législateur. Un sondage Ifop de juin 2021 indique que 66 % des Français se déclarent favorables à l'autorisation de la GPA pour les couples hétérosexuels (64 % pour les catholiques), 53 % pour les couples homosexuels (47 % pour les catholiques). Dès lors, il est peu surprenant que certains politiques s'emparent de ce sujet pour promouvoir une légalisation de la GPA à la française, éthique et altruiste, et que d'autres continuent à s'y opposer. Si des féministes comme Élisabeth Badinter, Irène Théry ou plus récemment Élisabeth Moreno se positionnent à titre personnel pour un encadrement de la

GPA, il semble nécessaire qu'au minimum, un débat serein et apaisé puisse s'inscrire dans l'agenda politique.

*L'Association des familles homoparentales : [www.adfh.net](http://www.adfh.net)*